

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 septembre 2024

Le **Conseil municipal** de la Commune de **Pouilly-lès-Feurs**, dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Yves DURON, Maire

Date de convocation : 27 août 2024

Transmise le : 27 août 2024

Etaient présents :

Mmes et MM : Jean-Yves DURON, Marc TISSEUR, Catherine BARJON, André MOINE, Marie-Odile BESSON, Valérie SOLA, David JULLIEN, Agnès DUMILLIER, Vincent PALMIER, Sébastien BOURRAT, Pierre MAILLAVIN, Sandrine VERGIAT, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Lydie CHAMBOST BOUTTE (procuration à Catherine BARJON)

Jean-François LAVOISIER (procuration à Pierre MAILLAVIN)

Secrétaire de séance : Marie-Odile BESSON

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 16 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif 2023 – Délibération n° 03.09.2024/1

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité,**

- **D'approuver** le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **De transmettre** aux services préfectoraux la présente délibération.
- **De mettre en ligne** le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **De renseigner et publier** les indicateurs de performance sur SISPEA.

2. Approbation du rapport de la CLECT du 17 juillet 2024 – Délibération n° 03.09.2024/2

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Forez-Est s'est réunie le 17 juillet dernier.

Le transfert de compétence « Prise en charge des cotisations au SDIS » a été décidé en application du nouveau pacte fiscal et financier.

Le transfert de cette compétence implique le règlement par la communauté de communes de la contribution auparavant acquittée par les communes.

La cotisation 2024 s'élève à 29 271 € pour notre commune.

La prise en compte de ce transfert de charges interviendra par la procédure de révision des AC de droit commun. Le conseil communautaire prévoira une procédure de révision libre ainsi les AC ultérieures évolueront selon la cotisation au SDIS de chaque commune.

De même, le nouveau pacte fiscal financier prévoyait une prise en charge de la compétence « Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ».

Le montant des charges transférées a été évalué à 0€.

Ainsi sur la base des évaluations de la CLECT, le montant prévisionnel des attributions de compensation 2024 est le suivant :

AC temporaire 2024 (ancien pacte fiscal)	AC révisée 2024 hors SDIS	Cotisation SDIS	AC 2024 définitive
242 081.00 €	242 081.00 €	29 271 €	212 810 €

L'ensemble de ces dispositions sont prévues dans le rapport de la CLECT du 17 juillet 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité,**

- **D'approuver** le rapport de la CLECT réunie le 17 juillet 2024 pour évaluer le coût des charges transférées à la communauté de communes Forez-Est du fait du transfert des compétences « prise en charge des cotisations au SDIS des communes » et « Plan local d'urbanisme intercommunal ».
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

3. Budget Assainissement : Admissions en non-valeurs – Délibération n° 03.09.2024/3

La trésorerie a proposé au Conseil les admissions en non-valeurs suivantes pour le budget assainissement :

Année	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	COQUART Roger	6.96 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	COQUART Roger	6.56 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	Succession BRUN Régis	4.92 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	COQUART Roger	0.64 €	RAR inférieur seuil poursuite
2023	Succession BRUN Régis	0.48 €	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL		19.56 €	

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité :**

- **De voter** un total des non-valeurs sur le budget assainissement de 19.56 €

4. Décision modificative - budget assainissement : sections investissement et fonctionnement – Délibération n°03.09.2024/4

Lors du vote du budget, les dotations aux subventions ont été comptabilisées pour 32 296 €, or le montant de ces dotations pour 2024 est de 32 811 €. Il apparaît donc nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget assainissement.

La présente décision modificative est équilibrée comme suit :

Section investissement		
Chapitre – Article – Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>1391 – Subventions d'équipement</i>	+ 515 €	
Chap. 13 – Subventions d'investissement <i>131 – Subventions d'équipement</i>		+ 515 €
Section de fonctionnement		
Chap. 11 – Charges à caractère général <i>61521 – Entretien et réparations bâtiments publics</i>	+ 515 €	
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections <i>777 – Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice</i>		+ 515 €

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, la décision modificative sur les sections investissement et fonctionnement du budget assainissement.

5. Fonds de concours exceptionnels 2023-2024 – Délibération n° 03.09.2024/5

La communauté de communes Forez-Est met en œuvre depuis le début de l'année 2023 un fond de concours exceptionnel à destination de l'ensemble de ses communes.

Il prévoit que chaque collectivité puisse solliciter une aide financière pour un montant de 40 € par habitant soit 49 480 € pour la commune.

Ce fond de concours est réservé aux dépenses d'investissements. Le projet de la résidence seniors s'inscrivant dans le projet de territoire de la communauté de communes Forez-Est.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **D'approuver** le projet de construction d'une résidence seniors
- **De solliciter** de la communauté de communes Forez-Est l'attribution d'un fonds de concours de 49 480 € pour le financement de sa réalisation
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier

6. Devis Volets roulants – Appartements, place de la mairie – Délibération n° 03.09.2024/6

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, le conseil municipal avait acté le changement des volets des deux locataires au-dessus de la mairie pour des volets roulants électriques.

Il a présenté le devis de l'entreprise AAIM'ALU d'un montant de 5 492.00 € HT soit 6 041.20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **De valider** le devis de l'entreprise AAIM'ALU d'un montant de 5 492.00 € soit 6 041.20€ TTC pour le remplacement des volets roulants des appartements situés place de la mairie.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent.

7. Devis de maîtrise d'œuvre pour les travaux préparatoires de l'aménagement des places de stationnement rue du rempart – Délibération n° 03.09.2024/7

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de maîtrise d'œuvre des travaux préparatoires pour l'aménagement des places de stationnement rue du rempart.

L'entreprise Géo Garant (anciennement PIGEON TOINON) a établi un devis pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC décomposé en 3 missions.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- **De valider** le devis de l'entreprise Géo Garant d'un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC pour la maîtrise d'œuvre des travaux préparatoires de l'aménagement des places de stationnement rue du rempart.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent.

8. Programme de voirie – Allée et chemin le Mignard – Délibération n° 03.09.2024/8

La commission voirie s'est réunie afin de décider du programme de voirie 2024. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de réaliser de l'enrobé sur l'allée et le chemin du Mignard.

Monsieur le Maire a présenté deux devis.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à 12 voix pour et 2 abstentions** :

- **D'approuver** les travaux d'enrobé allée et chemin le Mignard.
- **De valider** le devis de la SAS Aymeric BLANCHET d'un montant de 21 247.80 € HT soit 25 497.36 € TTC.
- **D'autoriser** M. le Maire à solliciter les subventions pouvant intervenir.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent.

Un courrier sera adressé aux riverains des voies afin de les informer des travaux et de les avertir que les voies ne pourront pas être réouvertes dans les 5 ans. Il devront prévoir leurs éventuels travaux de réseaux.

9. Programme de voirie – Rue des Tisseurs – Délibération n° 03.09.2024/9

Suite à la plainte de plusieurs riverains de la rue des tisseurs, la commission voirie les a rencontrés sur place afin de trouver une solution pour limiter la vitesse à l'entrée du bourg. Ainsi, il est proposé au conseil municipal de réaliser un plateau traversant correspondant aux prescriptions du Département (Également rencontré sur place).

Monsieur le Maire a présenté deux devis.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à 12 voix pour et 2 abstentions :**

- **D'approuver** l'aménagement d'un plateau traversant rue des tisseurs.
- **De valider** le devis de la SAS Aymeric BLANCHET d'un montant de 7 987.60 € HT soit 9 585.12 € TTC.
- **D'autoriser** M. le Maire à solliciter les subventions pouvant intervenir.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent.

Afin d'éviter que les gravillons des chemins soient projetés sur les routes, la commission voirie avait souhaité faire réaliser des devis pour l'enrobé de plusieurs entrées de chemins (impasse des Chassaings, chemin des Chassaings, chemin de l'Hermine, chemin du Belvédère, Carrefour de la Croix). Les devis ont été reçus trop tardivement pour pouvoir les ajouter à l'ordre du jour. Ils seront proposés lors du prochain conseil municipal.

10. Projet de bail emphytéotique Pavillon de Pravieux – Délibération n° 03.09.2024/10

Monsieur Le Maire présente le projet du bail proposé par la DIANA propriétaire du bien. Les conditions principales sont le versement d'un loyer annuel de 3 000 €, avec une option d'achat à 1 € à la fin du bail, soit 84 ans le 31 juillet 2108. La commune a la possibilité de sous-louer le bien.

Le conseil municipal ne s'oppose pas à reprendre ce bâtiment afin de sauvegarder ce patrimoine historique auquel la commune est attachée. Mais devant l'étendu des travaux à prévoir, il souhaite que la DIANA revienne à sa proposition initiale d'un loyer à l'euro symbolique.

Une négociation avec la DIANA sera engagée par les élus.

Après délibération, le conseil municipal **décide, à l'unanimité :**

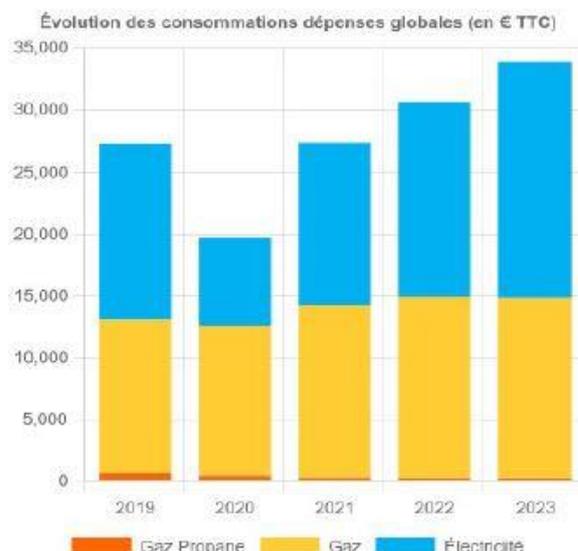
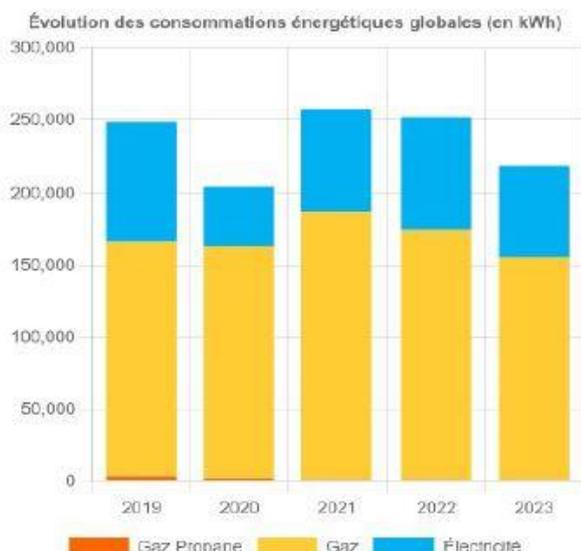
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique avec un loyer annuel maximum de 1000 €
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir avec la société Historique et Archéologique du Forez « La Diana ».

11. Questions diverses

a) SIEL : bilan énergétique des bâtiments communaux

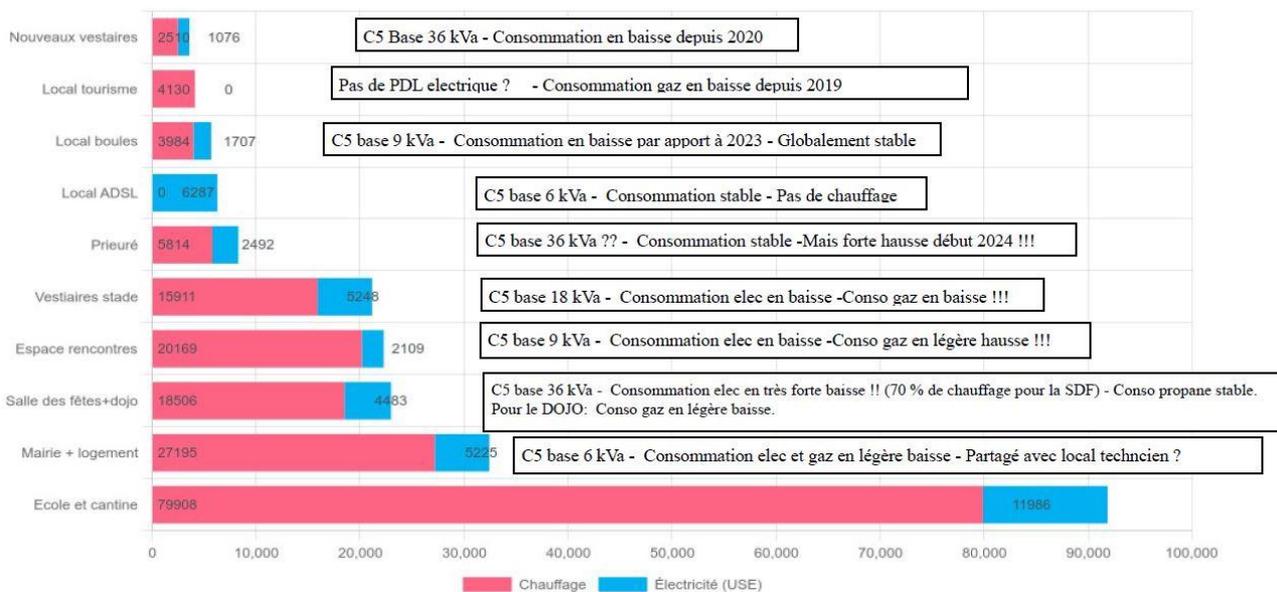
Comme chaque année, le SIEL donne son bilan énergétique sur les bâtiments communaux :

Les consommations annuelles (en volume et en coût) :

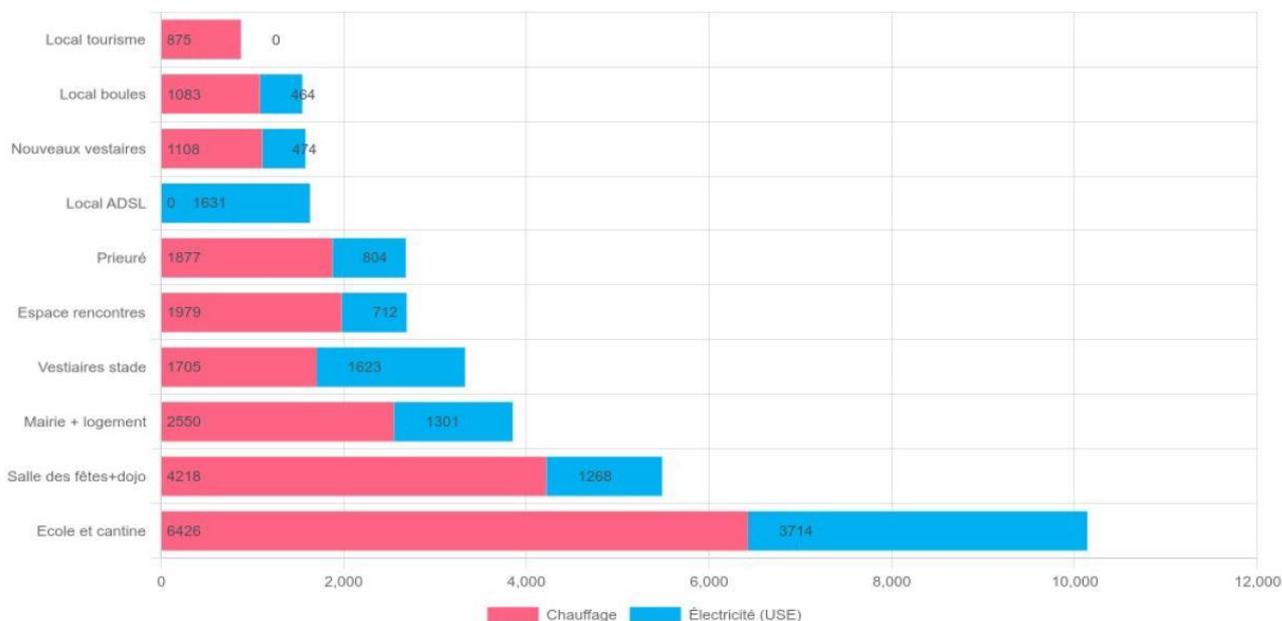


Les consommations par bâtiment :

➤ En volume :



➤ En coût :



b) Gestion de la résidence seniors

Monsieur le Maire demande de créer une commission pour réfléchir au mode de gestion de la future résidence seniors : gestion des communs, gestion de la salle commune, coût des loyers, animations ...

MM. Marc TISSEUR, André MOINE, Catherine BARJON, Marie-Odile BESSON, Agnès DUMILLIER et David JULLIEN constitueront cette commission.

c) Organisation des journées du patrimoine

L'association ToBeZ'art n'organisera pas de manifestation ce week-end-là.

L'association Culture et Patrimoine de Pouilly ne pourra pas proposer d'animation en remplacement. Une visite sera éventuellement animée par Sandrine VERGIAT, le dimanche matin.

Nous recontacterons Louise BOUVARD qui a travaillé au Point Info Tourisme cet été afin de lui demander si elle est disponible.

d) Logement au-dessus de la mairie

Monsieur CHARLES libère l'appartement au-dessus de la mairie. La mairie a reçu le dossier d'une jeune fille qui recherche un logement pendant la durée de son contrat en alternance sur la commune de Pouilly-lès-Feurs. Elle pourrait prendre le logement au 10 septembre 2024.

e) Subventions

La DRAC a versé une subvention d'un montant de 43 568 € pour la bibliothèque.

La Fédération Française de Football a versé 2 700 € pour le système d'arrosage et la mise en conformité du terrain de foot.

f) Forum des associations

Le forum n'est pas reconduit cette année.

L'association « La Boule du Muguet de Pouilly » organise un concours de pétanque inter-association le 14 septembre.

f) SMAELT

Les élus ont rencontré le SMAELT qui les a informés que le curage de la rivière peut être réalisé. Ces travaux sont à la charge de la commune.

C'est la CCFE qui a la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), il semble donc que les travaux doivent leur incomber. Monsieur le Maire fera la demande à la CCFE.

Les végétaux seront enlevés dans le lit de la rivière par le SMAELT à leur charge. Ils doivent être restitué à la rivière, les élus ont demandés qu'ils soient remis au confluent de la Vesne et la Loire.

g) Tour de table

- **Marie Odile BESSON** demande si une équipe a pu être constituée pour le tournoi de pétanque des élus. Seul David JULLIEN s'étant porté volontaire, il n'y aura pas d'équipe.

- **Sandrine VERGIAT** fait part de la demande de Mme BOUILLET CORDONNIER pour la desserte du quartier du Mignard par le réseau d'eaux usées.

Monsieur le Maire informe que le manque de pente, rend difficile cette desserte.

Il rappelle que certains administrés dans le même cas de figure ont participé financièrement à la desserte de leur habitation au réseau d'eaux usées.

- **Catherine BARJON** demande si le 8 décembre sera reconduit cette année.

Il serait préférable de l'organiser à une autre date. Il y a trop de manifestations aux alentours à cette date. Marie-Odile BESSON se chargera de faire le lien avec les associations afin de trouver une date.

Catherine BARJON demande également si le projet de l'association de protection des animaux d'organiser Halloween dans le Prieuré aura lieu. L'association prévoit la diffusion d'un film et le maquillage des enfants. Monsieur le Maire n'a pas d'information pour le moment.

Dates :

- Vendredi 6 septembre à 9h30, réunion avec le Département pour labéliser Pouilly, 1ère fleur.

- Jeudi 12 septembre, l'Office de tourisme Forez-Est réalisera un photo reportage pour promouvoir l'enquête game.

- Mercredi 2 octobre, visite du site de Pouilly et la Pacaudière avec un groupe de recherche en Graffitologie en vue de recevoir leur prochain colloque.

- Dimanche 5 janvier 2025 à 10h30, vœux du Maire.

Prochaine réunion de conseil municipal le 15 octobre à 20 heures.

Jean-Yves DURON	Marc TISSEUR	Catherine BARJON	André MOINE	Marie-Odile BESSON
SOLA Valérie	CHAMBOST- BOUTTE Lydie Excusée	JULLIEN David	DUMILLIER Agnès	PALMIER Vincent
BOURRAT Sébastien	LAVOISIER Jean-François Excusé	MAILLAVIN Pierre	VERGIAT Sandrine	